



Décision n° 457/2024  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame MALGRANGE Maryline en tant que surveillante de baignade du 5 au 6 octobre 2024,
- Monsieur PINTENA Florian en tant que surveillant de baignade du 5 au 6 octobre 2024,
- Monsieur BERTHONNET Nathan en tant que surveillant de baignade du 10 octobre 2024 au 15 juin 2025,
- Monsieur RENSON Éric en tant que surveillant de baignade le 13 octobre 2024,
- Monsieur MASSEY James en tant que surveillant de baignade du 27 octobre 2024 au 30 juin 2025,

Fait à Jonzac,

Le 03 OCT. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente étant absente,  
le 2<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jacky QUESSON